



FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT

ici pour toute la vie!

PROGRAMME DE DONNS PLANIFIÉS



Août 2014

Que des avantages!

Introduction

- La Fondation Sainte-Croix/Heriot
- Le CSSS Drummond
- Les retombées du partenariat entre la Fondation et le CSSS Drummond

Programme de dons planifiés de la Fondation Sainte-Croix/Heriot

- Notions générales : dons planifiés, Programme de dons planifiés, options disponibles
- Avantages du programme
 - Donateurs
 - Fondation
 - Futures générations

Options disponibles

- Fonds de dotation
- Don d'assurance-vie
- Don testamentaire (legs)
- Don de REER
- Autres options

Questions et commentaires

Que des avantages!

Mission

La Fondation Sainte-Croix/Heriot canalise tous ses efforts vers un but commun, celui de **recueillir des fonds qui sont investis dans le meilleur intérêt de la population**, afin de maintenir et de soutenir l'excellence du Centre de santé et de services sociaux Drummond.

La Fondation, c'est :

- 34 ans de présence dans le milieu.
- Des milliers de donateurs fidèles.
- Des centaines de bénévoles dévoués.
- Un partenariat fructueux avec le CSSS Drummond.
- Des investissements de 16,2 millions \$ depuis 1979.

Les meilleurs soins de santé ici, de la naissance à la fin de vie!

Que des avantages!

Quelques réalisations

Depuis sa création, la Fondation Sainte-Croix/Heriot a contribué à de nombreuses réalisations du CSSS Drummond, dont :

- Centre d'oncologie Léo-Paul-Therrien (2 037 000 \$).
- Clinique des maladies cardiorespiratoires André-Paquin (455 000 \$).
- Jardin prothétique (425 000 \$).
- Endoscopie haute définition (250 000 \$).
- Salles d'opération en ophtalmologie (400 000 \$).
- Système en laparoscopie pour la chirurgie (123 800 \$).
- Salon des familles Françoise Lavallée-Beaudoin (5 000 \$) – Unité des soins palliatifs.

5 000 000 \$ de projets à venir

Centre famille-enfant Girardin, Centre de prélèvement Groupe Soucy, Clinique spécialisée des jeunes adultes, etc.

Que des avantages!

7 installations

- Hôpital Sainte-Croix
- CLSC Drummond
- Centre d'hébergement Frederick-George-Heriot
- Centre d'hébergement L'Accueil-Bon-Conseil
- Centre d'hébergement Marguerite-D'Youville
- Clinique de radiologie Drummond
- Unité de médecine de famille Drummond (lieu de stages pour des résidents en médecine de famille)

5 points de service

2 329 employés

255 bénévoles

126 médecins omnipraticiens et spécialistes

Que des avantages!

Nombre de lits au CSSS Drummond

- 171 lits en santé physique
- 20 lits en santé mentale
- 457 lits en hébergement permanent
- 6 lits en hébergement temporaire
- 12 lits en gériatrie

Le CSSS Drummond offre une vaste gamme de services touchant, notamment, les domaines suivants :

- Santé physique
- Santé mentale
- Santé publique

Que des avantages!

Les retombées du partenariat CSSS-Fondation

Retombées pour la communauté :

- Diminution des listes d'attente.
- Réduction du recours à l'urgence.
- Réduction du temps et de la durée des hospitalisations.
- Effets positifs sur le recrutement et la rétention des médecins et des professionnels de la santé.

Tous les membres de la communauté bénéficient du partenariat entre le CSSS Drummond et la Fondation Sainte-Croix/Heriot.

Que des avantages!

PROGRAMME DE DONN PLANIFIÉS



**FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT**

ici pour toute la vie!

Que des avantages!

Définition

Un don qui a fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale.

Définition de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés

«Un don planifié est l'aboutissement d'un **processus de planification de dons de bienfaisance**, immédiats ou futurs, qui reflète les objectifs et les désirs philanthropiques exprimés par le donateur et qui tient compte du contexte personnel, familial et fiscal qui est le sien. »

Exemples de dons immédiats

Une somme d'argent
Une assurance-vie (valeur de rachat)
Des biens immobiliers

Exemples de dons futurs ou différés

Un don testamentaire
Une assurance-vie (capital décès)
Une rente de bienfaisance

Source : Un héritage à partager

Que des avantages!



FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT

ici pour toute la vie!

Notre Programme de dons planifiés

Le **Programme de dons planifiés** de la Fondation Sainte-Croix/Heriot existe depuis 2002.

Différentes options disponibles :

- Fonds de dotation
- Don d'assurance-vie
- Don testamentaire (legs)
- Don de REER
- Autres (dons de valeurs mobilières et immobilières, dons de titres admissibles, fiducie)

Club Héritage

Les donateurs qui souscrivent au **Programme de dons planifiés** de la Fondation sont admis au Club Héritage. Le Club compte actuellement 70 membres et des activités leur sont spécifiquement dédiées.

Que des avantages!



FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT
ici pour toute la vie!

Les raisons de souscrire à notre Programme

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles un donateur souscrit à notre **Programme de dons planifiés** :

- Pour soutenir la mission de la Fondation Sainte-Croix/Heriot.
- Pour léguer un riche héritage aux futures générations .
- Pour laisser des traces dans l’histoire de la Fondation en y associant son nom ou celui de sa famille.
- Pour rendre hommage à un proche en lui dédiant un fonds.
- Pour faire une différence dans sa communauté.
- Pour profiter d’avantages fiscaux pour lui-même ou sa succession.
- Pour assurer la pérennité de la Fondation Sainte-Croix/Heriot.
- Etc.

Que des avantages!



FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT

ici pour toute la vie!

Les avantages du Programme

Pour les donateurs

- Obtention de crédits d'impôt.
- Trace de sa propre histoire dans celle de la Fondation (sens à son don).
- Adhésion au Club Héritage.
- Reconnaissance du don par l'entremise de notre politique de reconnaissance.

Pour la Fondation

- Pérennité de la Fondation (revenus stables et prévisibles).
- Poursuite des investissements en matière d'amélioration des soins de santé.

Pour les futures générations

- Accès à des soins et des services de santé de qualité.
- Équité par rapport aux générations précédentes.

Que des avantages!

Les fonds de dotation

- ❑ Don effectué sur une période cinq ans (minimum de 500 \$ par année).
- ❑ Capital du fonds est investi à perpétuité, seule une partie des intérêts est utilisée.
- ❑ Fonds porte le nom du donateur, de sa famille ou d'un proche.
- ❑ Donateur choisit le secteur où le don est affecté :
 - Amélioration de la qualité de vie des usagers
 - Équipement médical spécialisé
 - Équipement médical non spécialisé
 - Soins palliatifs
 - Programme personnes en perte d'autonomie
 - Selon les besoins urgents déterminés par le CSSS Drummond

Après la période de 5 ans, le donateur est invité à poursuivre l'injection de capital dans son fonds. Il peut également ajouter des fonds par voie testamentaire.

Que des avantages!

Les fonds de dotation

Exemple pour la mise en place d'un fonds de dotation de 5 000 \$

Don total à la Fondation	5 000 \$
Versement annuel (pendant 5 ans)	1 000 \$
Crédit d'impôt annuel	451 \$
Coût réel du don par année	549 \$
Coût total du don de 5 000 \$	2 745 \$

À titre indicatif

Note

Considérant un crédit fédéral de 15 % sur les premiers 200 \$ et de 29 % sur l'excédent, plus un crédit provincial de 20 % sur les premiers 200 \$ et de 25 % sur l'excédent. Taux fiscaux sous réserve de modifications.

Que des avantages!

Le don d'une assurance-vie

Permet à un donateur d'effectuer un don important en ne déboursant qu'une fraction de la somme donnée. Plusieurs façons de faire :

- Souscrire à une nouvelle police d'assurance-vie dont la Fondation est propriétaire et bénéficiaire irrévocable.
- Inscrire la Fondation comme bénéficiaire irrévocable (nouvelle police ou police existante).
- Donner une police existante dont les primes ont été entièrement payées (reçu d'impôt à la juste valeur marchande de la police).

Que des avantages!

Le don d'une assurance-vie

Exemple d'un don d'assurance-vie de 25 000 \$

Valeur de l'assurance-vie	25 000 \$
Prime mensuelle (sur 10 ans)	83 \$
Coût annuel (83 \$ X 12 mois)	996 \$
Crédit d'impôt annuel	449 \$
Coût réel du don par année	547 \$
Coût total du don de 25 000 \$	5 472 \$

À titre indicatif

Note

Considérant un crédit fédéral de 15 % sur les premiers 200 \$ et de 29 % sur l'excédent, plus un crédit provincial de 20 % sur les premiers 200 \$ et de 25 % sur l'excédent. Taux fiscaux sous réserve de modifications.

Que des avantages!

Le don testamentaire (legs)

Le don testamentaire offre beaucoup de souplesse au donateur :

- Peut se faire sous forme d'argent, de valeurs mobilières cotées en bourse, de biens immobiliers, d'œuvre d'art, de REER ou de FEER, etc.
- Peut être constitué d'un legs particulier (montant précis), legs résiduaire (totalité ou pourcentage de ce qu'il reste après le paiement des dettes).
- Donateur n'a pas à divulguer à la Fondation son intention de faire un don par voie testamentaire.
- Testament peut être modifié en tout temps, soit par modification testamentaire ou l'ajout d'un codicille au testament.

Que des avantages!



**FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT**
ici pour toute la vie!

Les options de notre Programme

Le don testamentaire (legs)

Exemple d'un legs de 50 000 \$

Montant du legs	50 000 \$
Crédit d'impôt	24 076 \$
Épargne sur la succession aux fins de l'impôt	24 076 \$

À titre indicatif

Note

Considérant un crédit fédéral de 15 % sur les premiers 200 \$ et de 29 % sur l'excédent, plus un crédit provincial de 20 % sur les premiers 200 \$ et de 25 % sur l'excédent. Taux fiscaux sous réserve de modifications.

Que des avantages!

Les options de notre Programme

Le don de REER

Pour effectuer un don de REER, il suffit de désigner la Fondation comme bénéficiaire.

Exemple d'un don de REER de 1 000 \$

Produit du REER	1 000 \$
Crédit d'impôt	451 \$
Coût réel du don	549 \$

À titre indicatif

Autres options disponibles

- Don de valeurs mobilières et immobilières
- Don de titres admissibles
- Fiducie

Que des avantages!

Pour choisir l'option qui convient le mieux à votre situation, la Fondation Sainte-Croix/Heriot vous recommande consulter l'une des personnes suivantes :

- Votre comptable
- Votre planificateur financier
- Votre notaire
- Votre avocat

Pour obtenir des renseignements sur notre Programme de dons planifiés :

Jean-Claude Bonneau
Coordonnateur des dons planifiés

Autres façons de contribuer à l'œuvre de la Fondation

En plus du Programme de dons planifiés, vous pouvez contribuer à l'œuvre philanthropique de la Fondation Sainte-Croix/Heriot par l'entremise d'autres moyens :

- Effectuer un don au fonds général ou à la campagne annuelle
- Participer aux activités-bénéfice :
 - Grands défis pour la Vie Lemire précision (Mont Blanc, Camp de base de l'Everest, Machu Picchu)
 - Classique de golf Soucy/UV Mutuelle
 - Activité familiale
 - Cocktail-bénéfice Jean Coutu
- Organiser une activité-bénéfice
- Devenir bénévole
- Pour le personnel du CSSS Drummond :**
 - Participer à la Loto-voyage
 - Autoriser un prélèvement sur le salaire



FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT

ici pour toute la vie!

Questions et commentaires



www.fondationsaintecroixheriot.com

Que des avantages!



**FONDATION
SAINTE-CROIX/HERIOT**

ici pour toute la vie!

**570, rue Heriot
Drummondville (Québec) J2B 1C1
819 478-6467**

jcbonneau@fondationsaintecroixheriot.com



www.fondationsaintecroixheriot.com

Que des avantages!